



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 mars 2006

**Dossier Pôle Sport : Acquisition du terrain HK 51 - Messieurs
REDIEN Jacques et James**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 mars 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 mars 2006

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

*Adjoint*s :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Guillaume JUIN donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine REYSSAT, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Dominique GUIBERT

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mars 2006

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Dans le cadre de la réalisation du projet de POLE SPORT, la SAFER, missionnée par la Ville pour procéder aux acquisitions, a pris contact avec les différents propriétaires concernés.

Messieurs REDIEN Jacques et James ont accepté de céder une parcelle de terrain sise au lieu-dit « Avenue de Limoges » cadastrée section HK N° 51 pour une superficie de 15 a 79 ca.

Cette cession a lieu conformément au prix fixé par le Service du Domaine, moyennant :

- une valeur au m² de 4,83 € représentant un prix principal de SEPT MILLE SIX CENT VINGT SEPT EUROS (7 627 €) qui sera versé entre les mains du Notaire après signature de l'acte authentique.
- une indemnité de remploi d'un montant de MILLE CINQ CENT VINGT CINQ EUROS (1 525 €) qui sera versée au vendeur lorsque le projet de POLE SPORT aura été déclaré d'utilité publique par Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres, et après signature de l'acte authentique.
- une indemnité d'éviction due à la SDF REDIEN composée de Mrs REDIEN Jacques et James, d'un montant de SIX CENT QUATRE VINGT SEIZE EUROS (696 €)

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition aux conditions énoncées ci-dessus qui a fait l'objet d'une promesse de vente ;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Maître PITRE Notaire à NIORT.

Tous les frais afférents à cette acquisition seront imputés au Budget chapitre 43003001 – 400 – 2111, géré par l'AMERU.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	30
Contre :	0
Abstention :	10
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER